



## **CAP IP/DSD du 6 février 2013**

### **Une CAP inhabituellement fournie en postes**

*CGC-Douanes était représentée par Karine Corbion-Conrad (IP2), Christophe Bertani et Olivier Gourdon (DSD2)*

Cette CAP, présidée par le sous-directeur A entouré de ses collaborateurs du bureau A/2, présentait une grande quantité de postes offrant de nombreuses possibilités de mutations et de promotions.

6 DSD1, 8 DSD2, 3 IP1 et 7 IP2 ont obtenu une mutation, 3 IP2 ont été promus DSD2 (IP+5, IP+6 et IP+7) et 2 IR1 ont été nommés « en passerelle » IP1 (application pour un candidat de la nouvelle règle relative à la disparition du « critère d'âge »).

#### **Rappel des règles : postes à l'ancienneté et postes discrétionnaires**

Rappelons que les postes de chefs de POC, de PAE, chefs divisionnaires sont régis par les critères d'ancienneté tandis que les postes de chefs de BOP, les postes d'adjoint à la DNRED ou à la DG sont discrétionnaires.

#### **Le déficit de DSD entrants à la direction générale**

Lors de cette CAP, on a pu une nouvelle fois constater que la direction générale attire toujours aussi peu les DSD1 et DSD2 puisqu'on recense seulement 4 candidats de ces grades et que la très grande majorité des postes à la DG est obtenue par des candidats IP2 (5 candidats IP2 sur 8 ayant sollicité des postes DG ont obtenu satisfaction).

#### **Durée minimum dans le poste**

La règle des 2 ans d'ancienneté minimum sur un poste avant de pouvoir candidater sur un autre s'est appliquée avec souplesse puisque 5 collègues nommés IP2 en juillet 2011 ont obtenu la mutation sollicitée ainsi qu'un DSD2 qui n'avait pas tout à fait l'ancienneté requise. Pourtant, la direction générale indique régulièrement que les règles de durée minimum d'emploi pourraient se durcir de façon à privilégier une plus grande stabilité sur les postes. Un groupe de travail « règles de gestion » qui traitera notamment de cette question est d'ailleurs prévu en avril 2013.

#### **L'avis de CGC-Douanes : quid des IPIS ?**

S'agissant de premiers postes qui sont parfois davantage imposés que choisis à l'issue de la réussite à la sélection d'IP, CGC-Douanes considère que cette première mobilité doit pouvoir être appréciée avec des critères de durée relativement souples et que si un durcissement de ces critères devait intervenir, il devrait porter en priorité sur des emplois choisis (donc à partir de la 2ème mobilité). Par ailleurs, signalons que certains postes sont particulièrement usants dès lors qu'ils nécessitent des efforts managériaux importants et/ou des durées de transport pour se rendre au travail particulièrement longues (notamment en région parisienne). Il serait dès lors délicat d'accroître la durée minimum dans le poste pour ce type de fonctions.



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous informe !*

## La motivation ou l' « envie » comme facteur discriminant

S'agissant des postes discrétionnaires, le sous-directeur a indiqué que c'est la motivation exprimée par les candidats lors des entretiens qui avait parfois fait la différence entre les candidats.

## Le ressenti de certains cadres ayant candidaté

Signalons enfin un ressenti relativement négatif de quelques collègues IP et DSD qui nous ont contacté avant cette CAP. Ceux-ci ont fait état de difficultés à obtenir des informations sur la poursuite de leurs carrières (vœux émis pour obtenir certains postes restés sans réponse, souhaits d'avoir un avis sur un éventuel passage administrateur à court terme) et ont donc effectué, lors de cette CAP, certains choix par défaut, faute d'obtenir de la visibilité sur la poursuite de leur carrière à court terme.

Par ailleurs, certains collègues souhaiteraient disposer d'une sorte d'annuaire des postes de cadres supérieurs existants en douane de façon à connaître l'intégralité des possibilités de promotion ou de mutation avec les dates d'affectation des uns et des autres permettant d'anticiper d'éventuels mouvements.

Enfin, d'autres collègues nous ont signalé regretter qu'à l'issue des entretiens à la direction générale, aucun signal positif ou négatif ne leur ait été adressé de sorte qu'ils puissent se faire une idée de leurs chances avant la CAP.

Nous avons donc fait état, avant la CAP, de ce ressenti des cadres auprès du bureau A/2 en signalant que, malgré tous les efforts effectués en ce sens par la direction générale, il existait toujours un besoin d'informations plus détaillées permettant aux cadres d'effectuer les choix les plus éclairés possibles. Rappelons enfin que, si certains chefs de bureau à la direction générale donnent des indices aux candidats leur permettant de se faire une idée du choix qui sera finalement prononcé, la CAP est souveraine (et ne donne qu'un avis) et il n'est donc pas possible d'apporter des réponses définitives aux interrogations des candidats avant sa tenue.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)

*Le syndicat qui vous informe !*

## A titre indicatif !

**Postes vacants susceptibles d'être proposés (sous toutes réserves)  
lors de la prochaine CAP de mars 2013 :**

- Marseille - chef de POC ;
- Le Havre - chef de POC ;
- Cerdagne - chef de division ;
- Bordeaux 2 - chef de division ;
- Saint Germain en Laye – chef de division ;
- Colmar – chef de division ;
- Caen – chef de division ;
- Halluin – chef de division ;
- Boulogne – chef de division ;
- Valence – chef de division ;
- St Denis de la Réunion – chef de division ;
- Roissy voyageurs – chef de la 3ème division surveillance ;
- Roissy – adjoint 3ème division surveillance ;
- Midi Pyrénée sud (Auch) - chef de division ;
- Toulon division (division restructurée – poste sans doute pas reconduit) ;
- Rouen DI – chargé de mission performance ;
- Nantes – chef de PAE ;
- Guyane – chef de PAE ;
- Strasbourg – chef de PAE ;
- Paris Ouest – chef de PAE ;
- Guadeloupe – chef de PAE ;
- Attaché douanier à Berlin ;
- Attaché douanier à Pékin ;
- DG – adjoint DRI ;
- DG – adjoint D1 ;
- DG – adjoint F3 ;
- DG – adjoint E3 ;
- DG – adjoint C3 ;
- DG – adjoint C1 (qualification TAI) ;
- DG – auditeur IS ;
- Rouen DRGC – pôle supervision/gestion ;
- Metz chef de l'unité locale SNDJ ;
- DNSCE – adjoint pôle de fonctionnement (IR1)
- Ennery – Chef de bureau (IR1)



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous informe !*